

Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière

Que lors de la séance tenue le 05 mai 2014, le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, a adopté le « règlement numéro 2014-172 visant à modifier le règlement de zonage 2010-116 et ses amendements afin d'autoriser l'usage « extraction » dans la zone AFD-8 »

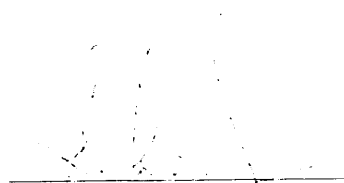
Que ledit règlement numéro 2014-172 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité, le 01 mai 2014;

Que ledit règlement numéro 2014-172 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 02 juin 2014;

Qu'en conséquence, le règlement numéro 2014-172 est entré en vigueur le 17 juin 2014, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 17 juin 2014;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2014-172 au bureau de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 02 juillet 2014.



Sylvie Champagne
Directrice générale